

Rapport d'activité

80^{ème} édition



Mars 2023

Rapport d'activité du SAB
Groupement suisse pour les régions de montagne



Préface

Le coronavirus, qui a marqué les années 2020 et 2021, n'avait pas complètement disparu, lorsque le 24 février 2022, les troupes russes ont envahi l'Ukraine, déclenchant ainsi une nouvelle crise qui a fondamentalement changé l'équilibre géopolitique. Ces crises ont des répercussions perceptibles sur la Suisse. Comme tous les autres pays, la Suisse doit y faire face et en tirer des leçons. Ainsi, il faut notamment augmenter le taux d'approvisionnement de la population et de l'économie, en énergie et en denrées alimentaires produites localement. Cela constitue également une opportunité pour les régions de montagne et l'espace rural, par exemple grâce au concept sur l'économie circulaire. Il est réjouissant, à cet égard, de constater que la politique régionale de la Confédération (NPR) soutiendra davantage de projets allant dans ce sens. Le développement accéléré des énergies renouvelables constitue également une opportunité importante.

Mais 2022 a également été marquée par les importantes conséquences liées au changement climatique. L'année 2022 est considérée comme la plus chaude jamais enregistrée depuis l'introduction des mesures des températures. Ces dernières ont été supérieures à la moyenne pluriannuelle, durant pratiquement tous les mois. L'été a été extrêmement sec et les précipitations hivernales sont tombées sous forme de pluie, plutôt que sous forme de neige. Ces conditions météorologiques ont mis de nombreux secteurs à rude épreuve, en premier lieu l'agriculture, le tourisme hivernal, ainsi que le secteur énergétique. Il est de plus en plus certain que les ressources hydriques constitueront un facteur limitant et que de nouvelles approches seront nécessaires, afin de gérer l'eau. Le SAB avait déjà insisté sur ce point en 2018, année de son 75^{ème} anniversaire. Actuellement, notre organisation approfondit le sujet, notamment dans le cadre de la nouvelle plateforme de dialogue « Recherche et pratique en faveur de l'agriculture de montagne ».



Principaux résultats de l'année 2022

En 2022, la SAB a notamment :

- Rédigé 29 prises de position, publié 17 communiqués de presse, organisé dix séminaires nationaux et internationaux et édité plusieurs publications.
- Soutenu les médias régionaux, lors de la votation de février 2022, et combattu l'initiative sur l'élevage de masse, lors de la votation de septembre 2022.
- Accompagné 24 communes de montagne suisses désirant devenir des « Smart villages ».
- Obtenu que les connexions Internet à haut débit passent de 10 à 80 Mbit/s au 1^{er} janvier 2024.
- Publié, en collaboration avec l'Office fédéral du logement, un guide pour l'aide au logement dans les régions de montagne.
- Décerné, à la trentième commune, le label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir ».
- Présenté des propositions, dans le cadre de la révision de la loi sur la chasse, et accompagné activement le processus parlementaire correspondant.
- Lancé avec succès la nouvelle plateforme de dialogue entre les milieux de la recherche et ceux de la pratique, dédiée à l'agriculture de montagne.
- Décerné, pour la douzième fois, le Prix montagne, doté de 40'000 francs.
- Comptabilisé près de 9000 jours de travail bénévole dans les régions de montagne grâce au service « Volontaires montagne ».

Défense des intérêts

Politique en faveur des régions de montagne

En 2019, le Conseiller fédéral Parmelin a mis en place un groupe d'accompagnement destiné au **développement de la politique des régions de montagne**. Le SAB y est également représenté. Ce groupe a identifié plusieurs défis et besoins d'action pour les régions de montagne. L'un d'entre eux est la création de **logements attractifs**. Le SAB et l'Office fédéral du logement ont ainsi publié un guide à ce sujet, en octobre 2022 (voir ci-dessous). Le SAB a également participé activement à l'évaluation de la politique de la Confédération pour les régions de montagne et l'espace rural, afin de concrétiser un plan d'action en leur faveur. La révision de la politique régionale (NPR), au 1^{er} janvier 2024, a aussi été fortement influencée par le SAB.

Service universel

L'un des principaux objectifs du SAB est le renforcement du service universel sur l'ensemble du territoire pour garantir l'égalité des chances pour toutes les régions du pays. Dans ce cadre, le SAB a obtenu une augmentation du débit des connexions Internet, de 10 à 80 Mbit/s, au 1^{er} janvier 2024. Cette mesure tient compte à la fois de l'évolution des besoins des clients et des possibilités techniques. Dans le cadre du service postal universel, le SAB a rejeté avec succès la privatisation de **Postfinance**. En effet, une séparation entre Postfinance et le groupe postal affaiblirait ce dernier et menacerait le service universel. Mais le SAB ne veut en aucun cas bétonner les structures existantes.

Dans le domaine du service public, la **numérisation** offre la possibilité d'améliorer les prestations existantes, de mettre en place de nouvelles possibilités (p. ex. le dossier électronique du patient) et de mieux exploiter les synergies entre les différentes prestations de base. Le SAB l'a démontré à diverses occasions, ainsi que dans différentes publications.

Politique économique

La Suisse doit réduire sa dépendance vis-à-vis de l'étranger. Le renforcement des circuits économiques régionaux constitue une approche efficace pour y parvenir. Cette approche sera davantage soutenue par la **politique régionale** de la Confédération (NPR), à partir de 2024. Une des exigences centrales du SAB, concernant la NPR, a ainsi été réalisée. La Suisse doit en outre veiller à ce que ses infrastructures stratégiques ne soient pas accaparées par des entreprises étrangères. C'est pourquoi le SAB soutient l'approche d'une nouvelle **loi sur la protection des investissements**, en tant que contre-proposition à la subordination de telles infrastructures à la Lex Koller. En raison de pressions internationales, la Suisse doit augmenter à au moins 15 %, **l'impôt sur les grandes multinationales**. Ce sont surtout les cantons à forte capacité financière, comme Bâle-Ville et Zoug, dans lesquels l'imposition des entreprises est faible, qui sont concernés. Les cantons à faible capacité financière en profiteront également, par le biais de la péréquation financière. C'est pourquoi le SAB soutient ce projet qui a été débattu au Parlement en 2022 et qui sera soumis au vote en juin 2023.



Politique agricole

Au printemps 2022, le SAB a publié un document de position détaillée sur le **développement de la politique agricole jusqu'en 2035**. Le SAB demande qu'à l'avenir, la politique agricole englobe davantage l'ensemble des acteurs de la chaîne de création de valeur, du producteur au consommateur. Le SAB se réjouit de constater que le rapport du Conseil fédéral, de 2022 sur l'évolution de la politique agricole, va dans le même sens. Lors de la votation populaire du 25 septembre 2022, **l'initiative sur l'élevage intensif** a été clairement rejetée à 62,9%. Lors de la campagne précédant cette votation, le SAB a fortement insisté sur le fait qu'il n'était pas nécessaire d'imposer de nouvelles interdictions, mais que les consommateurs pouvaient, par leurs achats, contribuer chaque jour à déterminer l'orientation de la politique agricole, en privilégiant des produits régionaux et saisonniers.

Suite à une intervention de la présidente du SAB, Christine Bulliard Marbach (Centre/FR), diverses mesures en faveur de l'agriculture de montagne et de l'économie alpestre, et liées à la présence exponentielle du loup, ont été intégrées au **train d'ordonnances agricoles 2022**. Des indemnités ont ainsi été versées avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 pour les désalpes anticipées, de même que pour l'engagement de bergers.

En 2022, le SAB a lancé la nouvelle « **Plateforme de dialogue « Recherche – Pratique dédiée à l'agriculture de montagne** ». Cette plateforme doit permettre d'instaurer un dialogue entre ces deux milieux. L'état des lieux, réalisé lors de la première rencontre, démontre la diversité des sujets possibles. La plateforme de dialogue s'est d'abord concentrée sur le thème du changement climatique et de la gestion de l'eau, ainsi que de leurs conséquences pour l'agriculture de montagne. L'été sec de 2022 et l'hiver peu enneigé de 2022/23 ont confirmé la nécessité d'agir. La mise en place de la plateforme est soutenue financièrement par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Tourisme

Le tourisme commence à se rétablir après la crise du Covid-19. Dans ce cadre, le Conseil fédéral a adopté, en septembre 2021, un **programme de relance touristique** comprenant les éléments suivants : 30 millions de francs supplémentaires pour Suisse Tourisme, 20 millions de francs supplémentaires pour Innotour et 10 millions de francs supplémentaires pour la NPR. Le SAB soutient ce programme et a également approuvé les adaptations de la loi Innotour. En revanche, le SAB a rejeté l'idée d'étendre le soutien de la **Société suisse de crédit hôtelier** (SCH) au tourisme urbain. Malheureusement, cette idée a été adoptée par le Parlement fédéral. Cela permettra d'étendre à toute la Suisse une mesure qui était jusqu'ici limitée aux régions de montagne.

Politique des transports

Dans le cadre d'une consultation, le SAB a demandé que les préoccupations des régions de montagne soient mieux prises en compte lors du développement des infrastructures ferroviaires (RAIL 2050). Pour le SAB, **RAIL 2050** se concentre trop sur les agglomérations. Le trafic touristique et le transport des voyageurs transfrontaliers doivent être mieux considérés. En ce qui concerne le **trafic touristique**, le Conseil fédéral a été chargé, via un postulat du conseiller aux États Josef Dittli (PLR / UR), d'élaborer enfin une définition et une base statistique uniformes. Les travaux en la matière ont débuté en 2022. Le SAB soutient, en outre, le crédit supplémentaire de 40 millions de francs demandé par le Conseil fédéral, pour rénover plusieurs infrastructures de **chargement des voitures** (Furka, Lötschberg et à Vereina). Ces dernières sont d'une importance capitale pour l'accessibilité des régions concernées. Le SAB a rejeté l'introduction simplifiée des **zones 30**. Le Conseil fédéral a néanmoins décidé de les mettre en vigueur, par voie d'ordonnance.



En ce qui concerne le **transport de marchandises**, le Conseil fédéral a mis en discussion deux variantes, fin 2022. Le SAB s'est clairement prononcé en faveur de la première, qui prévoit le maintien du trafic de wagons complets isolés. Avec la deuxième variante, on assisterait, en revanche, à un démantèlement, sur l'ensemble du territoire, du transport ferroviaire des marchandises. Le SAB a en outre exigé que les chemins de fer à voie étroite, ainsi que les téléphériques, soient également pris en compte de manière conséquente, dans le développement du transport de marchandises.

Politique des médias et droits politiques

Le SAB avait soutenu le **paquet de mesures en faveur des médias**, qui a été soumis à la votation le 13 février 2022. En effet, ce paquet aurait notamment permis de renforcer les médias régionaux. Le paquet média a toutefois été rejeté à 54,6%. Le SAB a alors déposé des interventions parlementaires, afin de soutenir explicitement les médias régionaux. Ces interventions n'ont toutefois pas encore été traitées. Le SAB soutient également l'introduction d'une **carte d'identité électronique**. La preuve d'identité électronique constitue un important pilier de la numérisation, afin de pouvoir s'identifier de manière infalsifiable, même dans un monde de plus en plus connecté.

Politique énergétique

La guerre en Ukraine et l'échec de l'accord-cadre institutionnel avec l'UE ont aggravé la situation, par rapport à la politique énergétique. Ce conflit a aussi entraîné d'importantes fluctuations de prix, dans les bourses de l'électricité ; ce qui a créé des incertitudes quant aux besoins en liquidité pour les grands groupes comme Axpo, Alpiq et FMB. Le Conseil fédéral leur a donc mis à disposition un **fonds de sauvetage** de 10 milliards de francs. Le Conseil fédéral et une partie du Parlement voulaient lier ce parachute de secours à la redevance hydraulique ; mais le SAB est parvenu à s'y opposer, car il n'y a pas de lien entre les deux.

Sous la pression d'une éventuelle pénurie d'électricité en hiver, le Parlement a décidé en urgence, lors de la session d'automne 2022, de lancer une offensive en faveur des **grandes installations solaires dans l'espace alpin**. Celles-ci doivent être encouragées de manière ciblée, à titre de mesure d'urgence limitée jusqu'à la fin 2025. Cette mesure a entraîné un boom des projets dans l'espace alpin. Toutefois, la consultation sur les dispositions d'exécution a révélé que certains points devaient encore être clarifiés.

L'évolution de la situation géopolitique a également eu des répercussions sur les débats parlementaires, concernant la révision de la loi sur l'énergie et celle de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Dans ce cadre, le Conseil fédéral avait proposé une ouverture complète du marché de l'électricité. Le Conseil des Etats a décidé d'y renoncer. Le SAB s'est toujours montré très sceptique quant à l'ouverture totale.

Aménagement du territoire et logement

Le renforcement de la **Lex Koller**, évoqué dans le dernier rapport d'activité, a échoué en raison de l'opposition du Conseil des Etats. Ce durcissement a également été fortement combattu par le SAB. Le SAB rejette aussi l'initiative pour le paysage, mais soutient le contre-projet indirect du Conseil des Etats pour une **révision de la loi sur l'aménagement du territoire** (LAT2). Cette révision partielle vise à accorder davantage de compétences aux cantons dans le domaine des constructions situées hors des zones à bâtir, tout en limitant la consommation de surfaces. Le Conseil des Etats a débattu de la LAT2 en 2022. Le projet est maintenant entre les mains du Conseil national. Par ail-

leurs, la **législation sur les résidences secondaires** doit être révisée, à la suite du dépôt d'une initiative parlementaire rédigée par le vice-président du SAB, Martin Candinas (Centre/GR). L'initiative demande qu'en cas de démolition et de reconstruction de logements relevant de l'ancien droit, des agrandissements, ainsi que la création de nouvelles unités d'habitation soient possibles sans condition d'utilisation. Le SAB soutient cette demande, qui permet aussi un développement de l'urbanisation vers l'intérieur. Lors de séminaires, le SAB a en outre démontré ce qu'apportait la **rénovation des centres villageois** et dans quelle mesure les **stratégies de développement territorial** pouvaient aussi profiter aux communes rurales.

La disponibilité de logements locatifs attractifs et abordables est une préoccupation majeure pour de nombreux jeunes vivant en montagne. C'est pourquoi le SAB a publié, en collaboration avec l'Office fédéral du logement, un **guide sur l'aide au logement** dans les régions de montagne. Diverses études de cas et recommandations y sont présentées à l'attention des communes. D'autre part, le SAB soutient les efforts visant à abolir la **valeur locative**, tout





« Je suis satisfaite du fait que la révision de la loi sur la chasse et que les adaptations d'ordonnances ont enfin permis de trouver une solution politique, par rapport à situation intenable liée à la présence des loups ».

Christine Bulliard Marbach – Conseillère nationale et présidente du SAB

en demandant que celle-ci continue d'être perçue pour les immeubles secondaires habités par leurs propriétaires. Le Conseil des Etats était de cet avis, alors que la commission du Conseil national était en faveur d'une abolition complète de la valeur locative ; manœuvre qui a échoué en séance plénière. Le projet a été renvoyé à la commission et ne sera traité qu'en 2023.

Politique environnementale

Le SAB rejette l'**initiative sur les glaciers**, car elle est formulée de manière beaucoup trop radicale. Cependant, le SAB soutient le contre-projet indirect à l'initiative sur les glaciers, élaboré par le Parlement. L'UDC a lancé un référendum contre ce contre-projet, de sorte que les électeurs se prononceront en juin 2023.

Le SAB rejette également l'**initiative sur la biodiversité**. Le SAB aurait en revanche soutenu un contre-projet indirect adapté. Lors des débats au Conseil national, le contre-projet a malheureusement été dénaturé. Il donnait davantage de compétences au Conseil fédéral, afin de délimiter des zones protégées supplémentaires. La Suisse comprend aujourd'hui des zones protégées s'étendant sur 13% de la surface nationale. Or, lors de la conférence internationale sur la biodiversité, de décembre 2022, elle s'est engagée à atteindre un objectif de 30%. Les surfaces supplémentaires se feraient au détriment de l'agriculture, de la sylviculture et d'autres utilisateurs.

Après le rejet de la **loi sur la chasse**, lors de la votation populaire du 27 septembre 2020, le SAB s'est engagé à utiliser la marge de manœuvre liée à l'ordonnance correspondante, en tant que mesure immédiate. La révision de l'ordonnance, initiée par le SAB, est entrée en vigueur le 15 juillet 2021. Les événements enregistrés durant l'été 2022 démontrent que la révision de l'ordonnance ne va pas assez loin. Le Conseil fédéral a donc mis en consultation, fin 2022, une nouvelle

adaptation de l'ordonnance qui reprend des points que le SAB avait déjà demandés. Le SAB s'est en outre engagé en faveur d'une révision de la loi sur la chasse. Cette dernière doit permettre des tirs préventifs de loups, c'est-à-dire avant même qu'un dommage ne survienne. Le Parlement a adopté la révision de la loi allant dans ce sens, lors de la session d'hiver 2022. Pour l'instant, on ne sait pas encore si le référendum contre cette mesure aboutira. En outre, depuis 2021, en collaboration avec l'Union suisse des paysans (USP) et la Société suisse d'économie alpestre (SSEA), le SAB encourage les échanges d'expériences liés à la problématique du loup, par le biais de la « plateforme de dialogue sur la gestion des pâturages et les grands prédateurs » (weidemanagement.ch).

Relations internationales

Le SAB exerce une influence sur la politique internationale des régions de montagne, entre autres par le biais de l'Association européenne des régions de montagne **Euro-montana**. Jusqu'en juin 2022, le SAB était en outre fortement impliqué dans la stratégie macrorégionale pour l'espace alpin **EUSALP**, où il était responsable du domaine des Services de base et de la numérisation. Dans ce cadre, la conférence Digital Alps 2022 a été organisée à Trieste, sous la codirection du SAB. Le SAB a également fait partie du comité d'organisation des **Journées internationales l'économie alpestre**, qui ont eu lieu à Viège du 29 juin au 1^{er} juillet 2022. Elles ont réuni plus de 300 personnes issues de tout l'espace alpin.

Interview

Trois questions à... Martin Candinas, vice-président du SAB et président du Conseil national pour 2022/23

En tant que « premier citoyen du pays », comment percevez-vous les relations entre la ville et la campagne ?

La compréhension mutuelle entre la ville et la campagne doit être renforcée. J'aimerais y contribuer durant mon année présidentielle en organisant une conférence des présidents des parlements cantonaux et de différentes villes et communes. Le débat sur notre système politique, basé sur un fédéralisme fort, doit être mené à l'occasion des 175 ans de Constitution fédérale.

Quel rôle le SAB doit-il jouer selon vous ?

Le SAB occupe une importante place dans ce contexte. Dans la Berne fédérale, il est LE représentant national des régions de montagne et de l'espace rural. Le SAB doit être présent et faire de la politique de manière décidée, mais consensuelle. Il jouit aujourd'hui d'une grande crédibilité dans toute la Suisse. Le SAB doit conserver ce statut.

Quelles priorités thématiques le SAB devrait-il traiter au cours des années à venir ?

La numérisation progresse, mais le développement de l'infrastructure et des services numériques posent problème. Les octets deviennent plus importants que le béton. Une offensive pour les hauts débits est nécessaire, afin que nous puissions offrir des emplois modernes. L'agriculture et le tourisme, en particulier, sont confrontés à divers défis. A cela s'ajoute un service public complet, indispensable pour des régions de montagne vivantes.



Communication

Le SAB publie dix fois par an la revue « **montagna** ». Ce périodique est adressé à tous les membres du SAB. Il propose des informations actuelles et de fond sur les régions de montagne et l'espace rural.

Activités médiatiques

En 2022 (2021), 1'304 (1'244) articles et reportages radio ont été publiés sur le SAB. Le SAB a lui-même diffusé 17 (14) communiqués de presse sur divers sujets, liés aux régions de montagne. En 2022, le SAB a également envoyé 35 (28) brèves. Les conseillers d'Etat et les présidents de communes reçoivent une newsletter qui leur est adressée personnellement, afin de renforcer les liens avec nos membres. Les nouvelles du SAB sont également disponibles sur les médias sociaux (Facebook, Twitter et Youtube).

Le **Prix Montagne** a été décerné pour la douzième fois en 2022. Il a été attribué au Palp-Festival (VS). Le prix du public, sponsorisé par la Mobilière, a été remis à Puralpina de Frutigen (BE).

Le SAB propose régulièrement des **séminaires**, pour promouvoir des échanges d'expériences, entre les acteurs du développement régional et de créer ainsi une certaine émulation. En 2022, les rencontres suivantes ont été organisés (souvent en partenariat avec d'autres organisations) :

- Première réunion de la plate-forme de dialogue « Recherche – pratique en faveur de l'agriculture de montagne » du 26 janvier 2022 (en ligne).
- Conférence Digital Alps, les 3 et 4 mai 2022 à Trieste (I).
- Echange d'expériences, les 12 et 13 mai 2022 sur la rénovation des centres de village dans le Val Müstair.

- Journées internationales de l'économie alpestre, du 29 juin au 1^{er} juillet 2022 à Viège.
- Assemblée générale du SAB du 25 août 2022 et journée d'étude sur le thème de la jeunesse des régions de montagne du 26 août à Andermatt.
- Rencontre de la plate-forme de dialogue « Recherche – Pratique » du 1^{er} septembre 2022, sur le thème du changement climatique et de l'agriculture de montagne à Zollikofen.
- Webinaire sur le financement des infrastructures communales du 24 octobre 2022.
- Conférence sur l'avenir des régions de montagne, du 29 octobre 2022 à Klosters.
- Conférence sur les stratégies de développement territorial pour les communes rurales, du 4 novembre à Berne.
- Echange d'expériences sur la mesure pilote NPR « Smart villages » du 21 novembre 2022 à Berne.

Les **publications** suivantes sont parues en 2022 :

- Rapport stratégique sur l'agriculture de montagne à l'horizon 2035 ;
- Document de position sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ;
- Des solutions reconnues pour les villages de montagne promouvant leur jeunesse ;
- Organisation dans les cantons pour la gestion des loups ;
- Les régions de montagne en chiffres 2022 ;
- Perspectives pour les jeunes des régions de montagne ;
- Guide pour un habitat attrayant dans les régions de montagne.

Toutes ces publications sont disponibles sous forme électronique à l'adresse : www.sab.ch



Services

Services de la section technique

La section technique (ST) du SAB propose diverses activités de conseils pour l'agriculture de montagne. Cela comprend, entre autres, des **conseils pour les constructions rurales**. Le SAB est aussi l'organisation faitière des **Coopératives de construction rurale** (CCR). Il représente les CCR à l'extérieur et leur offre diverses prestations. En font partie: les contrats pour l'assurance responsabilité civile d'entreprise et l'assurance responsabilité civile des constructeurs et maîtres d'ouvrage. Jusqu'à présent, les collaborateurs des CCR étaient affiliés à la fondation de prévoyance du SAB. Mais cette dernière a été dissoute à la fin de l'année 2022 et les CCR se sont tournées vers des solutions de prévoyance individuelle. La ST organise des journées techniques et des cours de formation continue, aussi bien pour les cadres que pour les collaborateurs. Sur les 25 CCR affiliées au SAB, 19 sont opérationnels en tant qu'entreprises de construction et emploient du personnel spécialisé. Les six autres louent ou fournissent du matériel à leurs membres, mais ne disposent pas d'employés. Les CCR comptent au total plus de 23'000 membres. Informations complémentaires : sab.ch, rubrique TA-SAB / Volontaires montagne

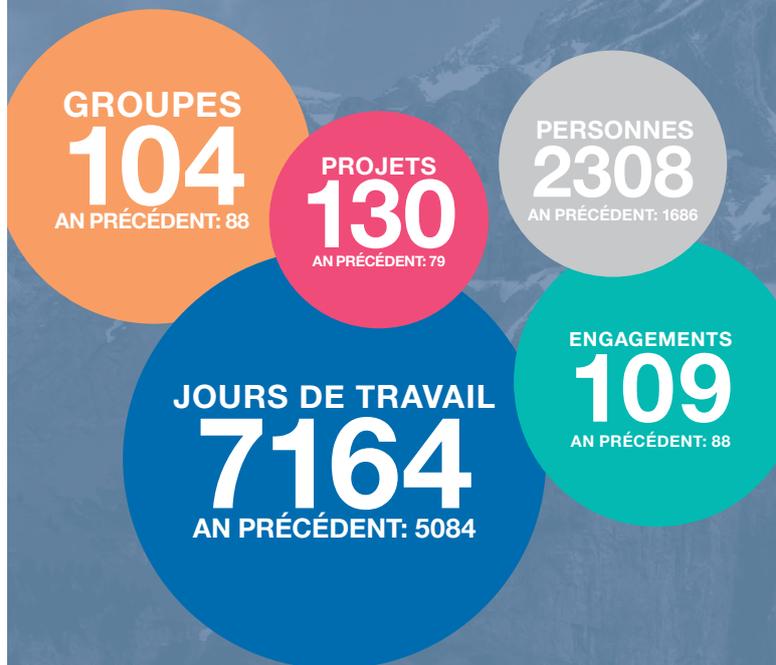
Volontaires montagne : ensemble pour les montagnes

Volontaires montagne ou bergversetzer est un projet commun du SAB et de l'Aide suisse à la montagne. Il vise à trouver des groupes d'apprentis, des classes d'école, des groupes de seniors et autres bénévoles, pour des engagements d'un ou de plusieurs jours en montagne. Volontaires montagne soutient les paysans, des coopératives d'alpage, des communes, des offices du tourisme, etc., pour mener à bien divers travaux, comme l'aménagement, la conservation et l'entretien des régions de montagne. Il propose également son aide pour des projets tels que la construction de bâtiments d'habitation et d'exploitations, l'aménagement de chemins (de randonnée), l'approvisionnement en eau, ainsi que l'entretien de paysages (pâturages situés sur des alpages, forêts), etc. En règle générale, l'intervention est gratuite pour les bénéficiaires de cette aide.

La Covid 19 a e eu des répercussions sur les engagements de l'année 2022. Malgré cela, le nombre d'interventions est à nouveau en nette augmentation et a presque retrouvé le niveau d'avant la pandémie. En outre, le site web volontairesmontagne.ch a été entièrement renouvelé et les processus d'inscription ont été numérisés.

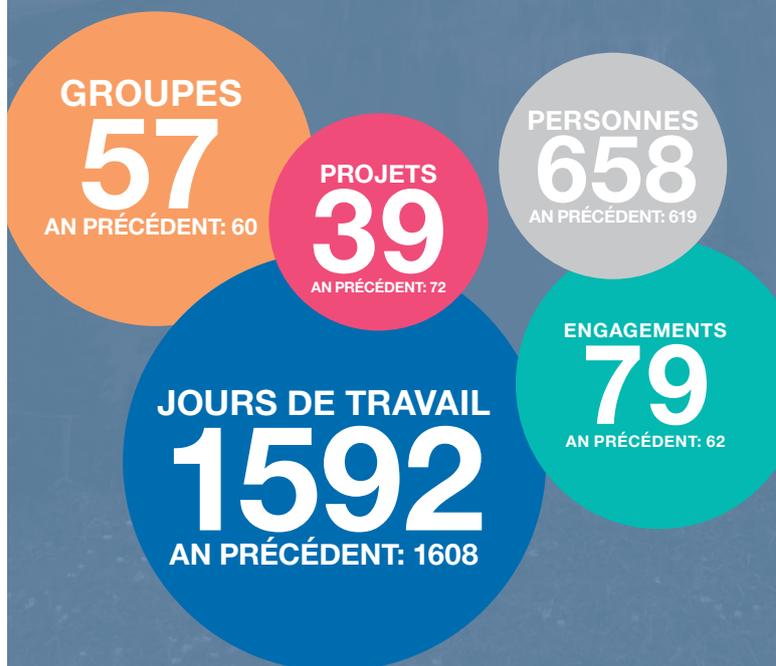
bergversetzer

Les engagements réalisés en 2022



volontaires montagne

Les engagements réalisés en 2022



Services pour le développement régional

Le SAB soutient volontiers les acteurs des régions de montagne et des espaces ruraux, lors de la réalisation de leurs projets, par le biais de prestations de conseils. Il gère également différents secrétariats d'organisations proches :

- Groupe parlementaire montagne ;
- Conférence des régions ;
- Conférence des président-e-s de communes touristiques de montagne ;
- Réseau de communes Alliance dans les Alpes Suisse ;
- Conférence des associations paysannes de montagne ;
- Société suisse d'économie alpestre.

Le **groupe parlementaire montagne** comprend actuellement 56 parlementaires fédéraux qui s'engagent en particulier pour les intérêts des régions de montagne. Son président est le conseiller aux Etats Stefan Engler (Le Centre/GR). Le SAB assure le secrétariat de ce groupe. Avant chaque session, les membres du groupe reçoivent un aperçu de la session comprenant des recommandations sur les principaux objets traités, selon le point de vue du SAB.

La **Conférence des régions (CdR)** jouit du statut de groupe de travail permanent du SAB. Elle compte actuellement 35 régions. En 2022, la CdR a notamment organisé un webinaire sur le financement des infrastructures communales et a discuté de la réforme de la NPR avec le SECO.

Au sein du **réseau de communes Alliance dans les Alpes**, environ 270 communes de tout l'espace alpin entretiennent des échanges d'informations et d'expériences. Les communes suisses sont organisées dans une structure associative propre ; le SAB en assure le secrétariat. En 2022, le SAB a réalisé un projet d'échange intergénérationnel dans les communes ai profit du réseau.

La **Conférence des président-e-s des communes touristiques de montagne** regroupe actuellement 45 communes. Le SAB en assure le secrétariat. Aucune rencontre de la conférence n'a eu lieu au cours de l'année 2022.

Le **Bus alpin** comble une importante lacune au niveau des transports publics. Il transporte des passagers là où aucune indemnisation publique n'est possible. Le Bus alpin est organisé en association depuis le 8 avril 2011. Les organisations suivantes : CarPostal Suisse, SAB, CAS, UTP, Réseau des parcs suisses, Suisse Rando et l'ATE, ainsi que les régions membres sont représentées dans l'associa-

tion. Elle est présidée par le SAB. Le nombre de membres ne cesse de croître et s'élève actuellement à 20 : Alp Flix (GR), Bergün (GR), Beverin (GR), Binntal (VS), Charmey (FR), Chasseral (BE/NE), Engstlenalp (BE), Gantrisch (BE), Greina et Blenio (GR/TI), Habkern-Lombachalp (BE), Huttwil (BE), Ibergereg (SZ) Jura-Vaudois (VD), Lenk (BE), Moosalp (VS), Pany/St. Anthönien (GR), Randen (SH), Thal (SO), Val de Travers (NE) et Zürcher Oberland (ZH). Des discussions sont en cours avec d'autres régions. En 2022, le Bus alpin a transporté environ 118'00 passagers, retrouvant ainsi le niveau précédant la crise du coronavirus.

Depuis le 25 juin 2012, le SAB est propriétaire de la société **SEREC Sàrl**. SEREC fournit des conseils variés, notamment dans les domaines du développement régional, de la planification financière pour les communes, des fusions de communes, du marketing territorial, de la coopération internationale, etc. Dans le cadre d'un processus stratégique, il a été constaté, au cours de l'année 2022, que l'environnement dans lequel SEREC évoluait, avait fortement changé. De plus, deux collaborateurs de longue date partiront à la retraite, au printemps 2023 (pour un effectif de quatre personnes). Le SAB, en tant que propriétaire de SEREC, a donc décidé de la dissoudre au 31 mars 2023.

Les **Smart villages** sont des villages de montagne utilisant de manière judicieuse les potentiels numériques. Dans le cadre du projet Interreg « SmartVillages », dirigé par le SAB, l'approche a été adaptée à l'espace alpin, entre 2018 à 2021, puis testée sur le terrain. Des instruments transférables ont aussi été développés. Sur la base des enseignements recueillis, une mesure promotionnelle a été créée en 2021 et mise en œuvre spécifiquement pour les communes de montagne suisses, en 2022. Cette mesure a été soutenue financièrement par le SECO, par le biais du fonds de la politique régionale. Elle a été gérée par le SAB. Au total, 24 communes ont finalement participé à cette mesure pilote. Elle a pris fin dans le cadre d'un échange d'expériences, fin 2022. Le SAB se tient volontiers à disposition des communes intéressées, afin de leur mettre à disposition les connaissances acquises.

Le SAB continue par ailleurs à s'intéresser au thème de la numérisation. Depuis début 2022, le SAB est coorganisateur d'échanges d'expériences proposés par **Myni Gmeind** (ma-commune.ch). Une fois par mois, des représentants de communes et de régions intéressés se rencontrent pour une séance en ligne d'une heure, sur des thèmes numériques d'actualité. En outre, le nouveau projet **SmartCom-Unity** a été lancé en collaboration avec des partenaires de l'espace alpin. Comme pour Smart villages, il s'agit d'utiliser intelligemment les potentiels de la numérisation. En parallèle, le nouveau projet **Beyond Snow** a également été approuvé. Son objectif est de rechercher des alternatives au ski et de les mettre en pratique, au sein des régions pilotes (en Suisse, il s'agit de Sattel-Hochstuckli). Les deux projets sont soutenus financièrement par le programme Interreg Alpine Space ou, pour la Suisse, par des fonds de la politique régionale. Ils s'étaleront jusqu'à fin 2025.

La participation du SAB au projet Interreg **AlpGov** a pris fin à la mi-juin 2022. Ce projet a permis de financer les activités du SAB, quant à son rôle d'animateur du groupe d'action pour la stratégie macrorégionale alpine EUSALP. Malheureusement, ni la Confédération, ni les cantons ne souhaitent poursuivre leur soutien financier, raison pour laquelle le SAB a dû se retirer d'EUSALP.

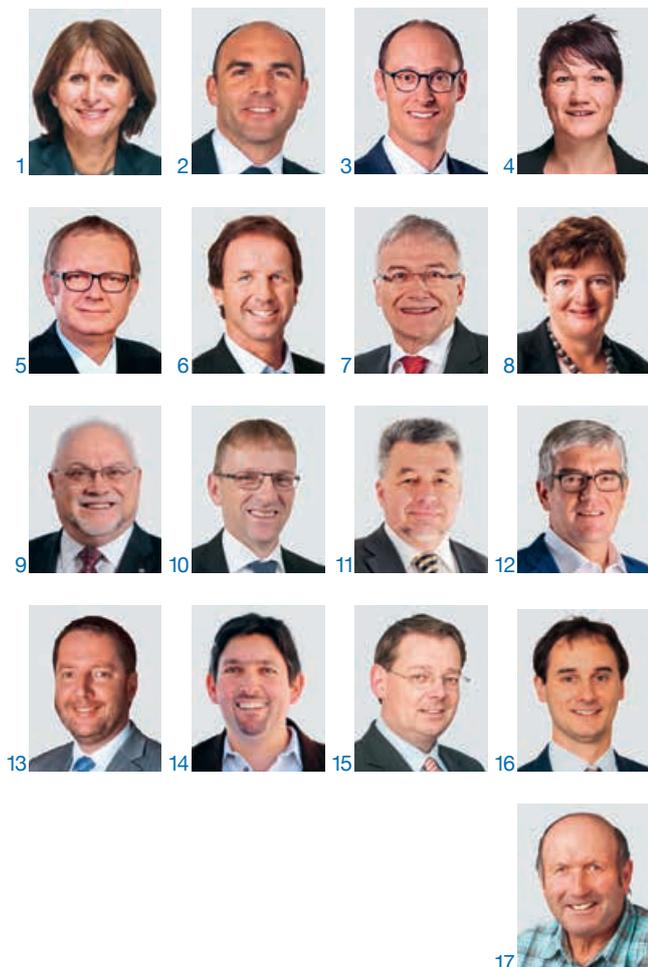


Grâce à la mesure pilote NPR « Smart Villages », 24 communes de montagne sont parvenues à identifier des potentiels numériques et les ont transformés en actions concrètes.

Peter Niederer, vice-directeur du SAB

Organes du SAB

Comité



1. Présidente : Bulliard-Marbach Christine, Conseillère nationale, 3182 Ueberstorf
2. Vice-président : Favre Laurent, Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel, 2035 Corcelles-Cormondrèche
3. Vice-président : Candinas Martin, Conseiller national, 7172 Rabius
4. Badertscher Christine, Conseillère nationale, 4934 Madiswil
5. Blatter Daniel, directeur de région Toggenburg, 9630 Wattwil
6. Flück Peter, député au Grand Conseil, 3800 Interlaken
7. Hêche Claude, ancien Conseiller aux Etats, 2822 Courroux
8. Huber Susanne, directrice de la Chambre d'économie de l'Oberland bernois, 3800 Interlaken
9. Lustenberger Ruedi, ancien Conseiller national, 6113 Romoos
10. Müller Stefan, Landeshauptmann, 9050 Appenzell
11. Oleggini Matteo, 6942 Savosa
12. Parolini Jon Domenic, Dr., Conseiller d'Etat, 7000 Coire
13. Pasche Philippe, ancien directeur de la Société suisse de crédit hôtelier, 1860 Aigle
14. Rosat Philippe, agriculteur, 1660 Château-d'Oex
15. Ruppen Franz, Conseiller d'Etat, 3904 Naters
16. Seiler Peter, ing. agronome HES et agriculteur, Sarnen (invité dès décembre 2022 – sera proposé comme membre du comité lors de l'AG 2023)
17. Zumbühl Ferdinand, maître agriculteur, 6383 Wiesenberg

Assemblée générale

L'AG du SAB se réunit une fois par an. L'AG 2022 a eu lieu le 25 août 2022 à Andermatt. Le procès-verbal de l'AG peut être consulté sur www.sab.ch.

Conseil des régions de montagne

Le Conseil des régions de montagne est l'organe consultatif du SAB. Il se réunit généralement une fois par an. La liste des membres du Conseil peut être consultée sur sab.ch.

Forum de la jeunesse

Le Forum des jeunes du SAB se compose de personnes issues des 30 communes ayant obtenu le label du SAB « Communes de montagne – La jeunesse, notre avenir ». Les tâches du Forum des jeunes consistent à formuler des recommandations à l'intention du Comité du SAB et à désigner les communes désirant obtenir ce label. Informations complémentaires : jeunesse-en-region-de-montagne.ch





Bureau du SAB

Le bureau de la SAB se compose actuellement comme suit :

- Egger Thomas, géographe diplômé, directeur (90 %)
- Niederer Peter, lic. phil. nat. géographe, vice-directeur (80 %)
- Amsler Stephan, agent technico-commercial (jusqu'au 30 mai 2022)
- Droz Selina, Bachelor of Science BFH en agronomie, collaboratrice en économie agricole (80 %, à partir du 1^{er} mai 2022)
- Fölmli Pius, responsable de travaux, diplômé SBA, chef de la section technique
- Gillioz Vincent, lic. phil., chargé d'information (90 %)
- Kammermann Rita, coordinatrice pour volontaires montagne (60 %, à partir du 1^{er} février 2022)
- Koch Andrea, Bachelor en agronomie, collaboratrice en économie agricole (80 %, jusqu'au 31 mars 2022)
- Näf Franziska, collaboratrice commerciale ST-SAB (50 %, à partir du 15 juin 2022)
- Padrutt Blanca, Comptabilité (80 %)
- Peter Alain, coordinateur pour volontaires montagne (80 %)
- Peter Nicole, planification dans le domaine des constructions (40 %)
- Rekibi Barbara, employée de commerce (80 %)
- Stirnimann Michelle, coordinatrice pour volontaires montagne (70 %)
- Thoma Janine, Bachelor of Science BFH en agronomie, conseillère en construction (60 %)

Membres

A la fin décembre 2022, le SAB – Groupement suisse pour les régions de montagne comptait les membres suivants (chiffres de l'année précédente entre parenthèses) :

Cantons : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Schwyz, Soleure, Saint-Gall, Tessin, Thurgovie, Uri, Vaud, Valais, Zurich.

Communes : 458 (462).

Organisations suisses, cantonales et régionales, organisations agricoles, corporations : 77 (79)

Coopératives de construction agricole (CCR) : 26 (26)

Régions : 35 (35)

Organisations touristiques : 24 (24)

Entreprises commerciales, banques et autres organisations : 31 (31)

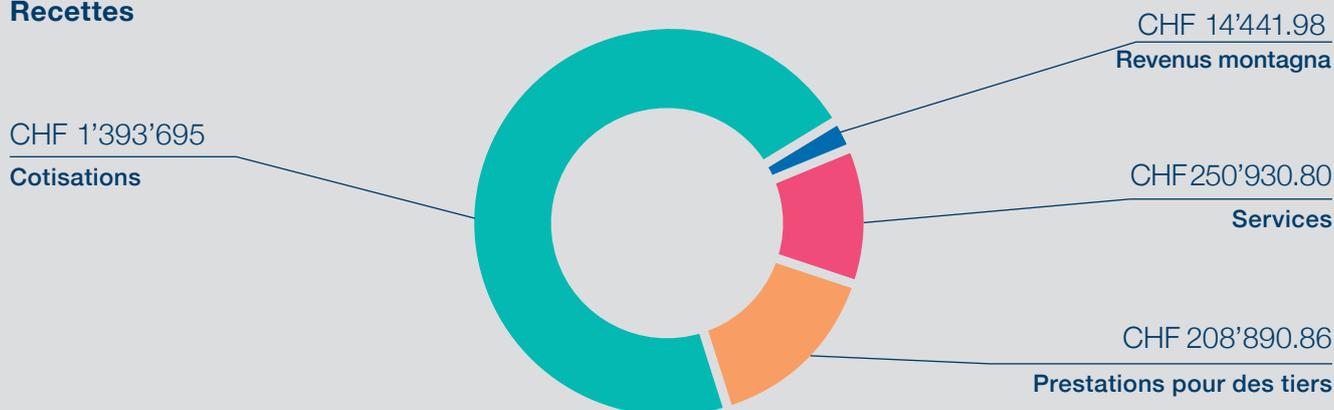
Membres individuels : 354 (351)

Finances



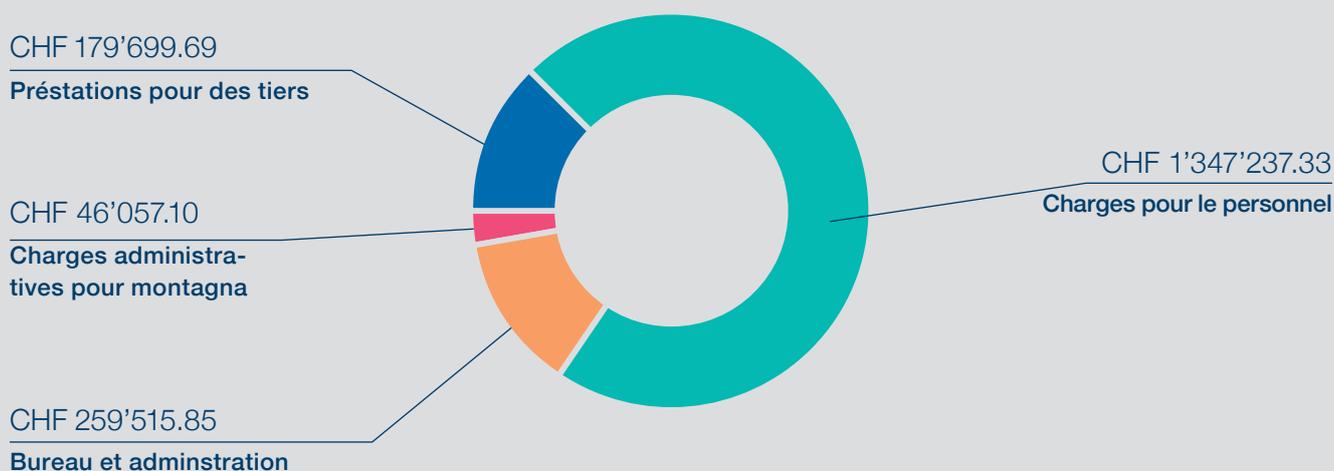
Vous trouverez toutes les informations détaillées concernant les données comptables, ainsi que le rapport des réviseurs, sur notre site Internet : www.sab.ch

Recettes



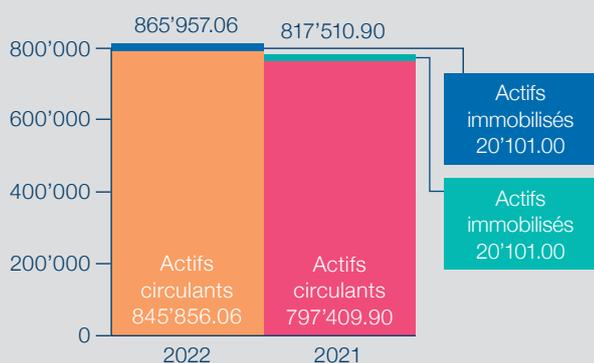
Excédent de recettes CHF 17'771.37

Dépenses



Actifs

(Actifs circulants et immobilisés)



Passifs

(Capital étranger et capital propre)

